

Flash-Infos

Nous revoilà....

Avec l'automne, Flash-Infos fait comme les champignons, il repointe son nez....

Il est facile de constater qu'il n'y a que des sujets relatifs à la santé ou à l'environnement, les responsables des commissions avaient beaucoup de choses à partager avec vous.

Mais nous rappelons que c'est un outil de communication pour le CNAFAL, qui essaie d'apporter des informations, des réflexions, des actions.

Bien informés, nous sommes plus efficaces. Il est vivement souhaité que tous les militants y contribuent, c'est le souhait que les membres du CA formulent.

Sa parution sera fonction de l'actualité. Pensez à le relayer largement autour de vous (adhérents, sympathisants, ...)



PLFSS 203

Comme chaque année le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale fait des constats, des propositions intéressantes pour pallier les problèmes soulevés, mais qu'en est-il concrètement au cours de l'élaboration des lois ? Comment ne pas être perplexe alors qu'il n'y a aucun chiffre en face des propositions ?

[Voici quelques remarques \(très personnelles\)](#) sur ce texte.



Contraception- IVG-sexualité

Aujourd'hui encore, une grossesse sur trois n'est pas prévue. Même si le nombre d'IVG est stable, il est encore beaucoup trop élevé : 233 197 par an (pour 100 naissances il y a 30 avortements).

A partir du 1er janvier 2023, la pilule du lendemain deviendra gratuite pour toutes les femmes sans ordonnance, quel que soit leur âge. La mesure, inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2023, va décupler le coût de la pilule d'urgence pour l'Etat de 1,6 à 16 millions d'euros par an, montant communiqué par la Direction de la Sécurité sociale (DSS).



Il est à souhaiter que les pharmaciens jouent pleinement leur rôle d'information et expliquent que c'est un pis-aller et rappellent l'intérêt d'une bonne contraception.

Le planning familial vient de lancer [un nouveau site](#), plus facilement utilisé, notamment par les jeunes, qu'un simple numéro de téléphone.



Rappelons que cette structure fait l'objet, depuis août 2022, d'une attaque extrêmement violente sur Twitter et autres réseaux sociaux de la part de personnalités d'extrême droite. Cette cabale est partie d'une affiche du planning présentant une personne Trans. Ces détracteurs veulent remettre en cause les subventions du planning et leur légitimité d'association défendant le droit des femmes et le droit à l'avortement.

Le CNAFAL apporte tout son soutien au planning familial

Flash-Infos

Violences conjugales

La commission des affaires sociales du Sénat vient d'adopter la proposition de loi modifiée sur l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Commission des AFFAIRES SOCIALES



Cette aide prendrait la forme d'un prêt accordé par les CAF. Déclenchée dans un délai de 3 jours ouvrés et versée en 3 mensualités, elle serait assortie d'un accompagnement social. L'objectif de ce projet est de donner aux victimes les moyens financiers nécessaires pour s'extirper d'un environnement violent.

Levée de l'anonymat du don

Au 1er septembre 2022, la levée de l'anonymat du don de gamètes a pris effet. C'était un point fort des lois bioéthiques votées en août 2021.



A partir de cette date, les personnes nées d'un don de gamètes pourront avoir accès à leurs origines à leur majorité, s'ils le souhaitent et pourront connaître l'identité (nom prénom date de naissance) ainsi qu'à des données non identifiantes des donneurs. Bien entendu, ces derniers seront informés de ce nouveau droit qui pourra s'exercer dans 18 ans. Beaucoup de fausses croyances ont été développées par les opposants à cette mesure.

Ce que dit la loi le don de gamètes est...



Rappelons quelques points forts :

- Pas d'effets rétroactifs à cette décision.
- Aucune obligation pour le donneur ou la donneuse, d'avoir un contact avec le majeur issu du don qui souhaiterait le (ou la) contacter ou le (ou la) rencontrer.
- Enfin un des éléments également invoqué par les opposants à la mesure, était la crainte de voir le nombre de dons, déjà insuffisants actuellement, diminuer. Sans vouloir être trop optimiste, dans les pays où cette loi est appliquée depuis plusieurs années (Angleterre, Suède, Finlande etc...) le nombre de dons n'a pas diminué, il est même en augmentation.

Le CNAFAL depuis de longues années s'est prononcé pour le droit des enfants à connaître leurs origines, c'est la position que nous avons défendue devant le comité d'Ethique. Nous sommes satisfaits que cette décision voie enfin le jour.

Les déserts médicaux

Le numéro du 22 septembre de Marianne traite ce sujet de façon très intéressante. Nous mettons ci-joint un des articles et nous vous invitons à vous procurer ce [numéro](#).



La réunion que la commission santé avait prévue sur ce thème, sera la première partie d'une **visio le mardi 30 novembre**, la deuxième partie pouvant aborder le projet d'établissement du représentant des usagers, ce qui permettrait de pouvoir faire des propositions dans les commissions des usagers mises en place début 2023.

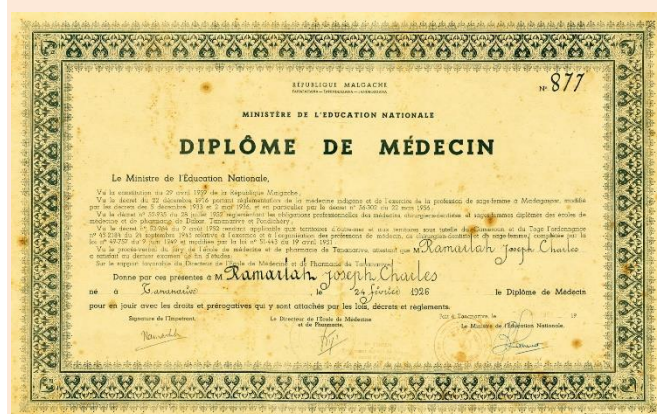
Flash-Infos

Les déserts médicaux - Suite

Afin de lutter contre ces déserts médicaux, l'Assemblée Nationale a adopté la proposition de loi visant à la consolidation et à la professionnalisation de la formation des internes en médecine générale.



Fixée à trois ans, la durée du diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale fait figure d'exception : ceux des quarante-trois autres spécialités s'étendent tous sur quatre à six années. Le diplôme d'études spécialisées de médecine générale, est aujourd'hui le seul à ne durer que trois ans et ne bénéficie pas, en conséquence, de l'ensemble des apports de la réforme du troisième cycle de 2017. La proposition de loi, approuvée par la commission sociale du Sénat ajoute une quatrième année professionnalisante, affectée à des stages longs en ambulatoire et tenant compte des besoins de santé des territoires.



Le CNAFAL s'interroge sur l'ajout pour les étudiants d'une année supplémentaire. Les étudiants en médecine optent déjà de moins en moins pour la médecine générale au profit des spécialités, cette année supplémentaire ne va-t-elle pas les décourager davantage à s'engager dans cette voie ?

Le CISE (Collectif Interassociatif pour la Santé Environnementale)

Le CNAFAL participe à ce collectif, plateforme informelle de rencontre entre associations se préoccupant de la santé en lien avec l'environnement. Le CISE est un lieu de partage d'informations, mais aussi un forum dont peuvent émaner des pétitions, communiqués de presse, actions diverses... auxquelles les organisations sont libres de participer ou non.



Le CNAFAL a déjà soutenu un certain nombre de positions du CISE. Il vient de co-signer la [tribune](#) "La santé environnementale doit devenir une grande cause nationale si l'on veut sauver notre système de santé".

La COORDINATION NATIONALE de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité

La coordination nationale se préoccupe de lutter contre la désertification médicale et lance régulièrement des actions locales, pour maintenir, et si possible, améliorer les structures hospitalières publiques de proximité.

En septembre, le CNAFAL s'est prononcé pour l'appel national pour les services publics de santé, qui débouchera en mai 2023, sur une rencontre-manifestation nationale d'envergure sur le thème : "Un Nouvel Élan pour nos services publics". Nous aurons l'occasion d'en reparler."



Le CNAFAL vient d'apporter son soutien au texte "CNR : de la gesticulation pour masquer l'absence de politique publique de santé !"

Flash-Infos

Actions en faveur de la sobriété électromagnétique

Le CNAFAL a récemment apporté son soutien à 2 textes transmis par notre partenaire [Priartem](#).



- Commentaire à la consultation internationale du SCHEER concernant les normes en matière de protection contre les ondes électromagnétiques. Ce texte (hélas en anglais) est [consultable](#).
- "5G : [Arrêtons de jeter de l'électricité](#) par les fenêtres !"



- Dans ce cadre, nous vous signalons également une tribune de Priartem parue dans [Reporterre](#) "5G et sobriété, un duo impossible".

L'eau du robinet est-elle saine ?

3 307 communes, soit près de 1 sur 10, ont connu au moins une fois un dépassement de la limite de qualité en 2021. Quand un métabolite pertinent dépasse la limite de qualité, fixée à 0,1 microgramme par litre, l'eau est déclarée "non conforme".



Mais pour que sa consommation soit interdite, il faut qu'un deuxième seuil soit atteint : la "Valeur sanitaire maximale", ou Vmax. Or pour de nombreuses molécules, il n'est pas possible de la déterminer, par manque de connaissances scientifiques. Un principe de précaution qui n'est pas

toujours appliqué, comme hélas dans bien d'autres domaines.

L'émission "Complément d'enquête" sur France 2, soulignait qu'il n'était pas fait mention des pesticides, alors que le 13 avril 2021, une analyse de l'eau affichait une présence de chloridazone diphényle quantifiée à 12,46 microgrammes par litres, soit 124 fois plus que la limite de qualité fixée à 0,1 microgramme par litre à Merlieux-et-Fouquerolles (Hauts-de-France). C'est le record de France.

Et si votre eau était contaminée, sans qu'on vous en ait informé ?



Agir pour l'Environnement vous invite à faire des démarches auprès des autorités sanitaires locales pour savoir ce qu'il en est et pouvoir agir.

Pour en savoir davantage, cliquez sur le lien ci-dessous :

[Vérifiez si vous êtes concernés et interpellez votre maire !](#)

Mais l'eau du robinet redevient conforme dans des milliers de communes [après le réexamen par l'Anses](#) de deux molécules. Quelle valeur accorder aux seuils donnés par les instances de décision ? Quelles conséquences pour la santé avec le nouveau seuil, 32 fois moins de non-conformités ?

